



**APPEL A CANDIDATURES POUR LA MISE EN OEUVRE D'ATELIERS DE
MOBILISATION VERS L'EMPLOI**

ANNEE 2014

Une stratégie articulée autour d'un Pacte de Réussite avec les entreprises et les allocataires du RSA visant à renforcer la dynamique d'accès à l'emploi

L'accès à la formation et à l'emploi pour les allocataires du RSA constitue l'une des préoccupations majeures pour le Conseil Général du Bas-Rhin. Ainsi, et en accord avec les orientations nouvelles de la politique d'insertion adoptées le 24 juin 2013 autour d'un « Pacte de Réussite », les actions du Département mobilisent désormais 3 leviers principaux :

- L'engagement des employeurs des secteurs marchands (entreprises) et non marchands (communes en particulier), aux côtés des Chambres consulaires ;
- L'employabilité des allocataires du RSA avec la mise en œuvre d'un plan de formation avec la Région Alsace et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) ;
- La réforme des dispositifs d'insertion, avec notamment le plan de contrôle du RSA et les nouvelles modalités de financement des opérateurs de l'insertion.

Le présent appel à candidatures vise à assurer la mise en œuvre d'une nouvelle offre d'insertion destinée à intensifier la mobilisation des allocataires du RSA et à renforcer leur employabilité : des ateliers de mobilisation vers l'emploi.

Des ateliers de mobilisation vers l'emploi destinés aux allocataires du RSA pour travailler sur les savoir-être et renforcer leur employabilité

Au-delà de la question de la formation, la problématique principale des allocataires du RSA en parcours d'insertion professionnelle porte sur leurs savoir-être lors de leurs démarches de recherche d'emploi, lors des entretiens d'embauche, ou une fois qu'ils sont recrutés. Cette problématique constitue un frein sérieux à leur accès à l'emploi.

Or, les opérateurs en charge de l'accompagnement de ces allocataires ne disposent pas de suffisamment d'outils pour travailler sur ces problématiques.

Par ailleurs, et afin de rendre leurs recherches d'emploi plus efficaces, il s'agit d'inscrire ces allocataires dans une dynamique plus forte permettant l'acquisition de nouveaux atouts.

Aussi, le Conseil Général du Bas-Rhin souhaite proposer une nouvelle offre d'insertion consistant en des ateliers de mobilisation vers l'emploi. Il s'agit de permettre aux allocataires du RSA de renforcer leurs atouts en termes de savoir-être, au travers d'une dynamique collective et de mises en situation.

DESCRIPTIF :

PUBLIC :

Le public se compose de bénéficiaires du RSA (RSA socle et majoré), en parcours actif d'insertion professionnelle et pour lesquels l'acquisition d'un savoir-faire et d'un savoir-être complémentaire est utile à l'accès à l'emploi.

OBJECTIFS VISÉS :

- Renforcer les outils à la disposition des opérateurs en charge de la mobilisation des allocataires du RSA et de leur insertion professionnelle.
- Intensifier la mobilisation des allocataires du RSA, en vue de leur insertion professionnelle.
- Permettre la construction de réponses « sur mesure » et réactives face aux besoins des allocataires du RSA.

PERIMETRE D'INTERVENTION :

- Le département du Bas-Rhin.

PRESCRIPTION PAR :

- Les opérateurs de mobilisation professionnelle,
- Les conseillers emploi du Département,
- Les Missions Locales.

A noter : L'accompagnement relève de l'opérateur de mobilisation professionnelle. L'orientation - à bon escient - vers des ateliers de mobilisation vers l'emploi doit apporter une valeur ajoutée à cet accompagnement et augmenter le potentiel d'accès à l'emploi. Les opérateurs de mobilisation professionnelle seront informés du lancement de ce dispositif.

MODALITES :

- Sessions collectives d'une demi-journée chacune (3 heures),
- 6 à 8 participants par session,
- Intervention de responsables d'entreprises, de formateurs, d'opérateurs de mobilisation professionnelle,
- Selon les possibilités, les locaux du Département comportant des salles de réunion seront mis à disposition,
- Le coût unitaire d'un atelier ne doit pas dépasser 320 €
- La dépense maximale du Département s'élève à 100 000 € pour l'année 2014
- Au regard de ces éléments, les candidats peuvent proposer jusqu'à 300 ateliers pour l'année 2014.

CONTENU DES SESSIONS :

Pour 2014, les ateliers sont consacrés exclusivement aux thématiques suivantes :

- « Favoriser mon intégration dans l'entreprise » : connaissance du monde des entreprises, logiques d'entreprises, hiérarchie, collectif de travail, règles à respecter ...
- « M'approprier une posture professionnelle » : adopter une attitude et un comportement adéquats, savoir-être, ponctualité, expression orale, politesse, respect des autres, communication professionnelle, présentation, tenue vestimentaire...
- « Rendre ma recherche d'emploi efficace » : préparation aux entretiens de recrutement et mises en situation.

OUTILS DE PILOTAGE ET D'EVALUATION :

Les outils de pilotage et d'évaluation interne prévus par les structures et dédiés à cette action (ex : fiches de synthèse, tableaux, questionnaires de satisfaction, listes d'émargement, ...) seront joints au dossier. Les listes d'émargements seront tenues à disposition du Département.

A la fin de l'action, les porteurs de projets établiront un bilan global quantitatif et qualitatif (selon la méthodologie d'évaluation proposée dans leur dossier de candidature) et compléteront la partie évaluation du dossier de candidature pour transmission.

PROCEDURE DE DEPOT DES PROPOSITIONS :

- Utiliser le dossier de candidature « appel à candidature pour les ateliers de mobilisation vers l'emploi », disponible par téléchargement sur le site www.bas-rhin.fr ou sur demande par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Général
Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale
Partenariats innovants
Mme Michèle MARTIN
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG

- Remplir l'ensemble du dossier, dater, signer et réunir les pièces demandées
- Adresser l'ensemble du dossier à :

Monsieur le Président du Conseil Général
Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale
Partenariats innovants
Mme Michèle MARTIN
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : MARDI 4 MARS 2014

Les services du Département instruisent les dossiers présentés pour une décision prise par le Conseil Général réuni en commission permanente. Le versement de la subvention (par mois ou par trimestre) sera adapté au rythme de mise en œuvre des propositions retenues, aux fins de permettre la meilleure réactivité possible aux prescriptions.

Pour tout renseignement complémentaire : Mme Michèle MARTIN, tél 03 69 20 74 77.

LES ATTENDUS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Il est attendu que les candidats fassent une proposition de mise en œuvre des ateliers sur une ou l'ensemble des thématiques proposées.

Pour ce faire, le dossier de candidature doit comporter :

- Le nombre d'ateliers proposés pour 2014 ;
- Les thématiques concernées ;
- Les Maisons du Conseil Général du Bas-Rhin concernées ;
- Le coût de ces ateliers.
- Au regard des éléments financiers décrits plus haut et dans leurs limites, les candidats peuvent proposer jusqu'à 300 ateliers pour l'année 2014.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS :

Le Conseil Général attend des dossiers présentés une ou des propositions qui respectent les modalités précisées plus haut.

Les projets sont examinés sur la base des critères suivants :

- le coût de la prestation,
- la qualité de l'intervention proposée (cohérence du contenu avec le descriptif de l'appel à projets et clarté de la présentation du projet),

- les qualifications, compétences et expérience des intervenants,
- l'existence d'un réseau partenarial institutionnel, associatif et principalement avec le monde de l'entreprise, la prise en compte de son développement et de sa mobilisation,
- les articulations avec les opérateurs de mobilisation professionnelle (opérateurs en accompagnement professionnel dont la liste est jointe)
- les outils pédagogiques, techniques et financiers prévus pour permettre une évaluation de l'action (listes d'émargement, bilans quantitatifs et qualitatifs, bilan des parcours individuels des bénéficiaires, ...),
- le nombre estimé de participants bénéficiaires du RSA pris en charge (par thématique, par territoire).

CALENDRIER PREVISIONNEL :

- **Date limite de dépôt : mardi 4 mars 2014**
- **Date de la Commission Permanente : lundi 7 avril 2014**
- **Date de mise en œuvre : lundi 12 mai 2014**